

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 17 avril 2023 à 14h30

Délibérations de : 1 à 11
Présents : 16
Pouvoirs : 4
Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Catherine FARRENQ, Baya ALGAY, Marie-Claude FAURE, Viviane DUPUY, Flavie ROUANET, Claudine HAUSER, Angéline BLANC, Jeanine CAYSSEL, Madame Nadezda BONNIEU, Geneviève AMEN.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Vincent COLOM, Rinaldo PUGLISI, Daniel LACOMBE, Christian NOCAUDIE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Monsieur Christophe SENTOLL à Madame Catherine FARRENQ,
Madame Alexia CAILLOUX, à Monsieur Rinaldo PUGLISI,
Monsieur Serge SERIEYS, à Monsieur Xavier BORIES,
Madame Janine BARENS, à Monsieur Pascal BUGIS.

Etaient excusés

Monsieur Stéphane AYMARD,
Monsieur Bernard AUDOURENC.

Était absent :

Monsieur Siegfried FRANZ.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Monsieur GEFFRAY, représentant M le Préfet
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise
Madame Marielle PERRON, Commissaire aux comptes SEMAPHORES

REÇU EN PREFECTURE

le 26/04/2023

Application agréée E-legalite.com

10. REHABILITATION DE 22 LOGEMENTS SIS AU 37-39 RUE DES LILAS - CASTRES (81)

Dans le cadre de sa stratégie patrimoniale, l'Office Public de l'Habitat de la CACM prévoit la réhabilitation de 22 logements collectifs sis au 37-39 rue des Lilas, sur le quartier de BISSEOUS.

Ces logements ont été construits en 1956 et une première opération de réhabilitation a été réalisée en 1983. Les logements sont classés en étiquette D, ancien DPE.

Le programme prévisionnel de cette opération vise essentiellement des travaux de mise en sécurité et un renforcement thermique du bâtiment.

Il s'agit essentiellement des travaux suivants :

Ravalement des murs de façade extérieurs,
Isolation des combles,
Remplacement des menuiseries en façades (fenêtres + volets),
Mise en place d'une ventilation,
Mise en conformité des gardes corps des cages d'escalier,
Mise en conformité de l'installation gaz,
Remplacement des chaudières individuelles gaz,
Réfection de l'installation électrique,
Réfection toiture amiantée des caves.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 680 000,00 € TTC (travaux + honoraires).

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider :

- Du lancement de l'opération ;
- Du lancement des consultations d'un coordonnateur CSPS, d'un bureau de contrôle et des marchés de travaux,
- D'autoriser le Directeur général à accomplir toutes les formalités requises et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier conformément à la délibération du conseil d'Administration du 18 décembre 2013.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le lancement de l'opération ;
- Approuve le lancement des consultations d'un coordonnateur CSPS, d'un bureau de contrôle et des marchés de travaux,
- Autorise le Directeur général à accomplir toutes les formalités requises et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier conformément à la délibération du conseil d'Administration du 18 décembre 2013.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 17 avril 2023.

Le Président,
Pascal BUGIS

